Nations Unies A/79/938

Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 63 de l'ordre du jour
Exercice du droit de veto

Lettre datée du 9 juin 2025, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Conseil de sécurité

En application de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, je soumets par la présente un rapport spécial sur le recours au veto à la 9929e séance du Conseil de sécurité, tenue le 4 juin 2025 au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » (voir annexe).

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Carolyn **Rodrigues-Birkett**

25-08984 (F) 100625 110625

Merci de recycler

Annexe

Rapport spécial du Conseil de sécurité

Le présent rapport spécial du Conseil de sécurité est soumis comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de sa résolution 76/262 et conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

Le 4 juin 2025, le Conseil de sécurité a tenu sa 9929e séance pour se prononcer notamment sur le projet de résolution paru sous la cote S/2025/353, déposé par l'Algérie, le Danemark, la Grèce, le Guyana, le Pakistan, le Panama, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovénie et la Somalie. La séance était consacrée à la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

Le résultat du vote sur le projet de résolution était le suivant :

Ont voté pour :

Algérie, Chine, Danemark, Fédération de Russie, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Slovénie et Somalie.

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique.

Le projet de résolution a obtenu le nombre de voix requis au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte, mais n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Le procès-verbal de la séance est disponible sous la cote S/PV.9929.